

Cinq grandes orientations pour l'avenir

Les élus communautaires ont débattu, le 29 janvier, des orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), le projet de territoire sur lequel chacun d'entre nous est invité à s'exprimer.

Comment accueillir 20 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2040 ? Depuis deux ans, les maires de la CARA, les élus et les services communautaires ainsi que les membres du conseil de développement Royan Atlantique élaborent le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), c'est-à-dire le projet de territoire de l'agglomération pour les vingt prochaines années.

Ce document fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'urbanisme, de logement, de transports ou de développement économique, touristique et culturel. Il définit également les objectifs à atteindre pour la qualité paysagère et la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, la préservation et la mise en valeur des ressources naturelles et la lutte contre l'étalement urbain. Partagé avec les élus communaux et les différents acteurs du territoire (habitants, personnes publiques associées, etc.), le PADD a été débattu le 29 janvier en conseil communautaire.

Le scénario de développement retenu pour les 33 communes de la CARA prévoit d'atteindre environ 100 000 habitants à l'horizon 2040, ce qui nécessitera de construire en moyenne 1 000 logements neufs par an. À partir de ce scénario, le projet d'aménagement et de développement durables de la CARA fixe cinq grandes orientations pour l'avenir :

1. Parvenir à un développement plus équilibré du territoire. Pour conforter la structuration urbaine du territoire, le développement de la CARA devra s'appuyer sur une centralité à densifier (Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer et Vaux-sur-mer), des pôles intermédiaires à conforter (Saujon, Cozes, La Tremblade) et des pôles de proximité à maintenir et renforcer. Le développement des communes se fera en priorité dans les centres-bourgs et les

centres-villes, afin de limiter l'étalement urbain et conserver la qualité des paysages. Pour **rechercher la complémentarité entre les communes littorales et les communes rurales**, les élus prônent un développement moins dépendant du tourisme balnéaire de masse, basé sur une meilleure valorisation des espaces ruraux, estuariens et ostréicoles.

2. Conforter et améliorer la qualité de vie des habitants. Le développement de la CARA doit pouvoir profiter à tous les habitants permanents, actuels et futurs. Pour cela, les élus proposent d'intervenir sur l'habitat, les déplacements et les activités de loisirs, culturelles et sportives. **En termes d'habitat**, notre territoire doit en premier lieu retenir ses jeunes, ainsi que ses familles et ses actifs. La construction de logements neufs doit ainsi répondre en priorité aux besoins des résidents à l'année, des jeunes ménages, des seniors, des ménages à revenus modestes et des personnes nécessitant des conditions de logement particulières. **En termes de déplacements et de mobilité**, le premier objectif est que chaque personne puisse prendre le mode le plus approprié à ses déplacements tout en essayant au maximum de diminuer l'usage de la voiture. Le deuxième objectif est le désenclavement ferré, fluvial et routier du territoire. Ce désenclavement doit aussi être numérique, avec un objectif de desserte à très haut débit de l'ensemble du territoire à l'horizon 2025. **En termes d'activités de loisirs, culturelles et sportives**, le projet de territoire prévoit notamment de créer un nouvel équipement de rayonnement extra-communautaire avec une salle modulable à usage mixte : spectacles, congrès, événements. Le PADD prévoit aussi de moderniser les équipements aquatiques, développer le thermalisme et valoriser les salles culturelles et les équipements existants. **En termes d'offre commerciale et de services**,

il s'agit en priorité de combler les lacunes en matière de commerces de technologies, d'électroménager, de biens culturels et sportifs pour limiter l'évasion commerciale, de revaloriser les centres-bourgs et les centres villes et d'améliorer l'offre de services médicaux aux populations.

3. Concilier la protection des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité avec le développement de l'urbanisation. Les élus souhaitent en premier lieu **sécuriser, économiser et préserver la ressource en eau**. Pour **préserver et mettre en valeur la biodiversité**, le projet de territoire préconise de protéger les zones humides, de stopper la dégradation des marais périurbains et de veiller à ce que les choix d'urbanisation ne viennent pas interrompre les corridors écologiques. Pour **préserver et valoriser le cadre naturel et patrimonial**, les élus souhaitent mieux prendre en compte le paysage dans les aménagements urbains, concilier la consommation d'espaces agricoles et naturels et la densification urbaine ou encore protéger le patrimoine bâti de qualité qui contribue à l'attractivité résidentielle et touristique. Pour **renforcer les actions en faveur de la transition énergétique**, le projet de territoire prévoit de mettre en œuvre la stratégie énergétique définie dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : maîtrise des consommations énergétiques locales, développement d'une production autonome à partir de ressources locales ou promotion de formes urbaines moins consommatrices en énergie. Pour **limiter l'exposition des habitants actuels et futurs aux risques**, le PADD prévoit enfin d'intégrer le risque naturel dans les projets urbains et de garantir par des aménagements la sécurité des personnes et des biens.

4. Consolider l'attractivité économique en utilisant les atouts du territoire. Les surfaces agricoles et viticoles représentent 54 % des 600 km² de la CARA. Pour **assurer la pérennité de l'activité agricole, conchylicole et de la pêche**, les élus souhaitent en premier lieu préserver le foncier agricole en limitant le mitage, inciter aux modes de production respectueux de l'environnement ou encore encourager le développement des

circuits-courts de proximité et mettant en avant des produits de qualité. Les élus souhaitent également **faire de la CARA un territoire d'innovation, d'accueil, de soutien et d'accompagnement des entreprises**. Ils prévoient pour cela de soutenir la montée des niveaux de compétence des emplois et des salariés, de rendre le plus attractif possible les conditions d'installation et de développement des entreprises, de structurer les filières locales d'excellence et d'encourager les secteurs économiques innovants, notamment dans les services aux entreprises ou l'économie numérique. Pour construire **une armature commerciale qui s'appuie sur la structuration urbaine du territoire**, ils envisagent de consolider le rayonnement commercial du pôle principal (Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Vaux-sur-Mer et Saint-Palais-sur-Mer) tout en rapprochant les équipements commerciaux des lieux d'habitat pour les besoins courants. **La montée en gamme de l'économie touristique** sera de son côté soutenue par la diversification de l'offre (tourisme vert, tourisme d'affaires, etc.) et la promotion de Royan Atlantique comme une destination touristique hors saison.

5. Affirmer une identité intercommunale. Les coopérations entre communautés, avec le Département ou la Région, sont essentielles pour révéler le potentiel des agglomérations moyennes comme la CARA. Pour cela, il est nécessaire **d'affirmer notre position dans la Nouvelle-Aquitaine** afin de peser dans les stratégies, les schémas et les contractualisations régionales. Pour développer **une politique portuaire adaptée au potentiel des trois façades maritimes et estuariennes**, la CARA envisage d'optimiser les capacités des ports et mouillages existants, de créer des aires de carénages aux normes, de réglementer les aires de mouillage et de développer un tourisme fluvial sur l'estuaire de la Gironde. Les élus souhaitent également **améliorer les perceptions visuelles des différentes entrées sur le territoire**, et **créer une marque territoriale** sous laquelle rassembler les acteurs locaux pour conforter la position de leader de notre territoire en termes d'économie touristique.



Francis Herbert, vice-président délégué à l'aménagement de l'espace



Isabelle Prud'homme, conseillère communautaire de Saint-Palais-sur-Mer



Jean-Pierre Tallieu, président de la CARA, et Vincent Barraud, premier vice-président



Ghislaine Guillen, conseillère communautaire de Saint-Sulpice-de-Royan

Quel avenir souhaitez-vous pour notre territoire en 2040 ?

La CARA vous invite à découvrir ce projet en vous présentant la mise en œuvre concrète des orientations du futur schéma de cohérence territoriale. Comment sont appréhendés les enjeux du territoire ? Quelles applications sur la CARA ?

Plusieurs rendez-vous sont proposés pour vous exprimer :

- **Des réunions publiques au plus proche des habitants** sont organisées pour vous permettre de donner votre avis : lundi 9 avril à 19 heures à **Royan**, maison des associations, salle « Sarah Bernhardt », 61 bis rue Paul Doumer ; jeudi 12 avril 2018 à 19 heures à **Saujon**, salle de la Salicorne, 2 route de l'Ilatte ;

lundi 16 avril 2018 à 19 heures à **La Tremblade**, Foyer d'animation culturelle, 13 avenue du Général de Gaulle ; jeudi 19 avril 2018 à 19 heures à **Cozes**, au Logis de Sorlut.

- **Une exposition au siège de la CARA**, 107 avenue de Rochefort à Royan. Du lundi au vendredi, de 9 heures à 12h30 et de 14 heures à 17h30. Venez découvrir le territoire de la CARA à travers une vingtaine de panneaux et un film retraçant des paroles d'habitants. L'exposition dispose également d'un registre vous permettant de donner votre avis.
- **Une exposition itinérante dans les communes**. Du 3 avril au

15 mai, un minibus arpentera les routes de la CARA afin de vous présenter le SCoT. Il fera escale dans chacune des 33 communes durant une demi-journée. Retrouvez le planning de passage du minibus sur www.agglo-royan.fr ou dans votre mairie.

Contact :

Sophie CAROLUS / Marion MICHAUD 05 46 22 19 20 - scot@agglo-royan.fr

Les documents relatifs au SCoT sont disponibles sur www.agglo-royan.fr, rubrique aménagement.



Atelier sur le SCoT en 2017